

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 5 septembre 2023 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2023-09-357

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-358

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (357) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (358) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (359) | 3. | Approbation des procès-verbaux du 8 et 21 août 2023; |
| (360) | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| (361) | 5. | Administration : |
| (362) | 5.1. | Personnel; |
| (363) | 5.2. | Réseau de fibre optique MRC de D'Autray – demande de consentement municipal; |
| (364) | 5.3. | Entretien des appareils de chauffage et de climatisation – demande de soumissions; |
| (365) | 5.4. | Desjardins – convention de partenariat; |
| (366) | 6. | Sécurité publique : |
| (367) | 6.1. | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 129-2023 remplaçant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation; |
| (368-369) | 6.2. | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 130-2023 sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages; |
| (370) | 6.3. | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 84-4-2023 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rues Gaudet et Picotte; |
| (371) | 7. | Travaux publics : |
| (372-374) | 7.1. | Programme d'aide à la voirie locale – demande d'aide financière; |
| (375) | 8. | Hygiène du milieu : |
| (376) | 8.1. | Entente-cadre sur la collecte sélective; [retiré] |
| (377) | 9. | Loisirs et culture : |
| (378-380) | 9.1. | Réfection de la patinoire – dépôt de soumissions; [reporté] |
| | 9.2. | Fondation J.A. DeSève – demande de subvention; |
| | 9.3. | Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour les ententes de développement culturel; |
| | 9.4. | Spectacles Les promenades du dimanche – bilan; [reporté] |
| | 9.5. | Évènements – budget; |
| | 10. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| | 10.1. | Adoption du projet de règlement 1071-81-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Ouvrages et bâtiments autorisés en cour avant et ajout de dispositions particulières aux zones M1 et P1-2; |
| | 10.2. | Demandes d'usage conditionnel – 5, 17, rue de L'Ancrage, 49, 57, 65, 73, 74, 85, 86, 97, rue des Voiliers et 29, 30, 41, rue du Noroit; |
| | 10.3. | Demande de dérogation mineure – 98, Grande Côte Est; [reporté] |
| | 10.4. | Demande de permis PIIA; [reporté] |
| | 10.5. | Comité consultatif en urbanisme; |
| | 11. | Courrier; |

- (381) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (382) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-359

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 21 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 8 et 21 août 2023 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-360

ROUTE VERTE (CHEMIN DU ROY & ROUTE NATIONALE 138)

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté du plus grand réseau cyclable en Amérique du Nord, soit La Route verte avec plus de 5 300 km, et que celui-ci relie le Québec avec ses voisins ontariens, néo-brunswickois et américains;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de la route est utilisé par de nombreux cyclistes, autant du Québec que d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QU'en 2008 le *National Geographic* a classé au premier rang La Route verte comme étant la plus belle route pour vélos au monde;

CONSIDÉRANT QU'en 2014 l'étude collective par la Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec Vélo Québec et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, confirme la valeur et l'importance de la Route verte pour le Québec et ses visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, dans le cadre de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, plus de 900 km ont été ajoutés à La Route verte;

CONSIDÉRANT QUE la pratique du vélo est en forte croissance et qu'elle apporte des bienfaits non seulement sur la santé physique des usagers, mais également sur le développement économique de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une portion de La Route verte, d'environ 7 km entre la Municipalité de Lanoraie et Sainte-Geneviève-de-Berthier, n'est pas encore été aménagée;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Roy constitue un attrait touristique et historique majeur;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon, malgré l'absence d'accotements, est tout de même utilisé par les cyclistes et les autres usagers, et ce, au péril de leur sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la sécurité routière de la municipalité recommande que tout soit mis en œuvre afin que ce tronçon de route soit sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Sureté du Québec est d'avis que ce tronçon de la route comporte des défaillances en matière de sécurité pour tous les usagers;

CONSIDÉRANT les conclusions de la note technique réalisée par la firme CIMA+ le 30 janvier 2023, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (direction Laurentides-Lanaudière) a, en 2003 et 2012, conçu et actualisé les plans d'un nouveau tracé de ce tronçon de la route afin qu'il soit conforme comme route nationale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a déjà acquis plusieurs portions de terrain dans le but de réaliser la nouvelle route selon les plans établis incluant la correction de certaines courbes jugées dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE les plans tiennent également compte des exigences requises pour que ce tronçon de la route puisse être reconnu comme route verte.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De demander à la vice-première ministre et ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault, de considérer l'importance de la réalisation des travaux de ce tronçon de La Route verte.

De solliciter l'aide de la députée de la circonscription de Berthier et ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, pour intervenir auprès des instances concernées, afin que les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de La Route verte soient effectués dans les plus brefs délais.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à : Table des préfets de Lanaudière, MRC de D'Autray et son comité de sécurité publique, Vélo Québec, Tourisme Lanaudière et Loisir et sport Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-361

PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de service de Humance au montant de 7 900 \$ (taxes en sus) pour des services d'accompagnement et de formation du personnel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-362

RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE MRC DE D'AUTRAY – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De consentir à la demande formulée par la compagnie CIMA+, concernant l'installation d'ancres au sol sur le réseau de poteaux publics (rang Saint-François) tels que décrits aux plans soumis 4191S67273927N à titre de gestionnaire d'emprise publique.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-363

ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier a demandé des soumissions par invitation pour l'entretien des appareils de chauffage et de climatisation de certains immeubles municipaux, tels que décrits au devis, et ce, pour une période d'un an, trois ans et cinq ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-364

DESJARDINS – CONVENTION DE PARTENARIAT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à faire une demande de commandites au « Fonds d'aide au développement du milieu, des dons et des commandites » à Desjardins Caisse de D'Autray, afin de contribuer aux activités de loisirs et culture pour les exercices financiers 2024, 2025, 2026.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-365

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 129-2023 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 75-2011 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement relatif au stationnement et à la circulation, remplaçant le règlement 75-2011 et ses amendements, et dépose le projet de règlement 129-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-09-366

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 130-2023 SUR LA PERCEPTION DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES

La conseillère Lucie Ouellet donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages, et dépose le projet de règlement 130-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-09-367

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 84-4-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-2013 – LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES GAUDET ET PICOTTE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 84-2013 relatif à la limite de vitesse sur les rues Gaudet et Picotte, et dépose le projet de règlement 84-4-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2023-09-368 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-369

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal de la Municipalité de Lanoraie autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-370 FONDATION J.A. DESÈVE – DEMANDE DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander une subvention de 10 000 \$ à la fondation J. A. DeSève pour l'année 2024, afin de maintenir l'accès gratuit à la piscine et à la patinoire municipales.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-371 PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De mandater le directeur général et greffier-trésorier afin de négocier une entente dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour les ententes de développement culturel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-372 CARNAVAL – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés, en prévision du carnaval 2024, à effectuer des réservations, dépôts et dépenses nécessaires pour la tenue de celui-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Il est entendu qu'un montant maximal de 4 000 \$ est autorisé à cette fin, à même le fonds général, et ce, d'ici l'adoption du budget 2024 afin de procéder aux dépôts et réservations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-373 FÊTE NATIONALE – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés, en prévision de la fête nationale 2024, à effectuer des réservations, dépôts et dépenses nécessaires pour la tenue de celle-ci et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement 96-2017.

Il est entendu qu'un montant maximal de 20 000 \$ est autorisé à cette fin, à même le fonds général, et ce, d'ici l'adoption du budget 2024 afin de procéder aux dépôts et réservations.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-374 AUTRES ÉVÉNEMENTS – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 14 000 \$ pour la tenue des activités relatives à l'Halloween et Noël 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère madame Lyne Clermont dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 40. Le quorum est maintenu.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h 40. Le quorum est maintenu.

2023-09-375

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-81-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 – OUVRAGES ET BÂTIMENTS AUTORISÉS EN COUR AVANT ET AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES M1 ET P1-2

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1071-81-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Ouvrages et bâtiments autorisés en cour avant et ajout de dispositions particulières aux zones M1 et P1-2 », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers ayant pu voter.

La conseillère madame Lyne Clermont réintègre la séance à compter de 20 h 45.

La conseillère madame Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h 45.

2023-09-376

DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL – 5, 17, RUE DE L'ANCRAGE, 49, 57, 65, 73, 74, 85, 86, 97, RUE DES VOILIERS, 29, 30 ET 41, RUE DU NOROIT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes d'usage conditionnel aux 5, 17, rue de L'Ancre, 29, 30, 41, rue du Noroit, 49, 57, 65, 73, 74, 85, 86, 97, rue des Voiliers;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont assujettis au règlement 1081-2015 concernant les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE les projets visent la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements aux 5, 17, rue de L'Ancre, 29, 30, 41, rue du Noroit, 74, 85, 86, 97, rue des Voiliers et d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements aux 49, 57, 65, 73, rue des Voiliers dans la zone R4-1;

CONSIDÉRANT les informations et documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 9 août 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise les demandes d'usage conditionnel aux 5, 17, rue de L'Ancre, 29, 30, 41, rue du Noroit, 49, 57, 65, 73, 74, 85, 86, 97, rue des Voiliers, conditionnellement à ce que les terrassements ne soient pas faits entre le 15 mai et le 31 juillet, et que davantage d'arbres, d'arbustes et de végétation soient plantés en cour avant de ces terrains.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-377

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De mandater la conseillère madame Josée Castonguay pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme en remplacement du conseiller monsieur Martin Lavallée.

Que la résolution 2023-05-194 soit abrogée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-378

MOISSON LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 500 \$ soit versé à l'organisme Moisson Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-379

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 250 \$ soit versé à l'organisme Association forestière de Lanaudière à l'occasion de leur première Journée de l'environnement forestier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-380

CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LANORAIE – DEMANDE D'APPUI

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'informer le gouvernement du Canada que la Municipalité de Lanoraie appuie le Club de l'Âge d'or de Lanoraie dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-09-381

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 645 004,06 \$ (523689 à 523834, PA 1363 à PA 1376, 12256 à 12319) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 55 À 20 H 58

2023-09-382

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 58.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire